



VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville



N° 20.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	L'an deux mille vingt-quatre, Le 28 mars à 18 heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.
22 mars 2024	
Date d'affichage	Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjoints au Maire. Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Olivier MAGNIER, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.
22 mars 2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice 19	Etaient représentés : Alain GOLETTO (pouvoir à Mme ROUSSY), Yves LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE).
Présents 15	Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME.
Votants 17	

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. PREVOST
Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Création de 3 postes dans la filière technique.

M. le MAIRE expose à l'Assemblée que deux agents de la collectivité placés sur des postes avec des missions techniques ont, dans le cadre de leur évolution professionnelle, formulé une demande d'intégration sur la filière technique afin d'être notamment en concordance avec leurs missions.

Il s'agit d'agents affectés au service technique et au service restauration-entretien :

- 1 agent social principal de 2^{ème} classe
- 1 adjoint administratif

Il est donc proposé au Conseil Municipal de statuer sur la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, puis de supprimer après avis du CST ces deux emplois.

En outre, il est également proposé au Conseil Municipal de statuer sur la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet, à raison de 5h25 hebdomadaire pour assurer la mission de gestion et d'administration du site internet de la ville.

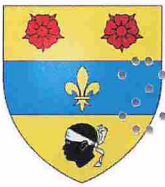
- Si l'emploi créé ne peut être pourvu par un fonctionnaire, ces missions pourront être exercées par un agent contractuel en application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique. Le contrat est alors conclu pour une durée maximale de 3 ans. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent contractuel sera rémunéré conformément à la grille indiciaire du grade de recrutement, l'ancienneté et l'expérience du candidat détermineront son positionnement sur son échelon.

Transmise le

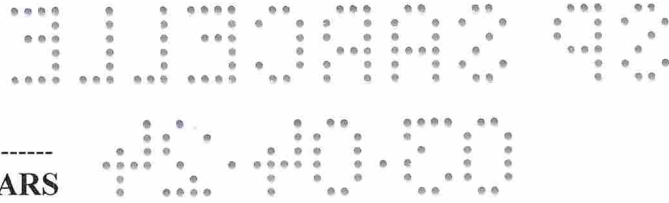
29 MARS 2024

Affichée le

29 MARS 2024



VILLE DE VEMARS



Vu le C.G.C.T,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant que dans le cadre de leur évolution professionnelle, deux agents ont demandé à intégrer la filière technique afin d'être en concordance avec leurs missions,

Considérant la nécessité de créer au tableau des effectifs un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et un emploi d'adjoint technique à temps complet afin de permettre l'intégration sur la filière technique,

Considérant qu'il conviendra de supprimer l'emploi d'agent social principal de 2^{ème} classe et l'emploi d'adjoint administratif à temps complet,

Considérant qu'il convient de procéder au recrutement d'un agent pour assurer la mission de gestion et d'administration du site internet de la ville, relevant du cadre d'emploi des adjoints technique principal de 2^{ème} classe,

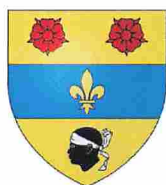
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité pour dont 1 abstention (A. GOLETTO),

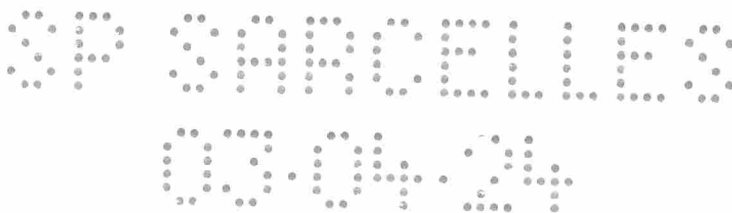
- ✓ **APPROUVE** et **AUTORISE** la création des 3 emplois ci-dessous dans la filière technique à compter du 29 mars 2024 :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 5h25 hebdomadaire
- ✓ **AUTORISE** l'ouverture du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 5h25 hebdomadaire au recrutement par voie contractuelle dans le cadre des dispositions de l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- ✓ **APPROUVE** le tableau des emplois présenté ci-dessous,
- ✓ **PRECISE** que la dépense correspondante est inscrite au budget de la ville,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.





VILLE DE VEMARS



GRADES OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIFS NON POURVUS	CREATION AU 29-03-2024
EMPLOI DE DIRECTION					
Directeur général des services (2 000 -10 000 hab.)	A	1	0	1	
		1	0	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché	A	1	1	0	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1	1	0	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	5	1	4	
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	4	4	0	
Adjoint Administratif	C	9	7	2	
		20	14	6	
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien principal de 2ème classe	B	1	1	0	
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	
Adjoint Technique principal 1ère classe	C	0	0	0	
Adjoint Technique principal 2ème classe	C	6	6	0	1
Adjoint Technique principal 2ème classe TNC	C	0	0	0	1
Adjoint Technique TC	C	18	8	10	1
Adjoint Technique TNC	C	7	0	7	
		33	15	18	3
FILIERE SOCIALE					
Agent Social principal de 2ème classe TC	C	1	1	0	
ATSEM principal de 1ère classe TC	C	2	0	2	
ATSEM principal de 2ème classe TC	C	2	2	0	
		5	3	2	
FILIERE ANIMATION					
Animateur	B	1	1	0	
Adjoint d'animation principal de 2ème classe TC	C	1	1	0	
Adjoint d'animation TC	C	8	6	2	
Adjoint d'animation TNC	C	8	8	0	
Adjoint d'animation Saisonnier	C	1	1	0	
		17	15	2	
FILIERE SPORTIVE					
Educateur territorial APS TNC	B	3	0	3	
		3	0	3	
ACTIVITES ACCESSOIRES					
Professeur vacataire TNC	B	10	10	0	
Vacataire administratif	A	1	1	0	
		11	11	0	

20130909 4000